

Certificat

Entreprise de traitement des déchets

Certificat enregistré sous le numéro: 01 400 0111

TÜV Rheinland Cert GmbH a soumis l'entreprise

Krall Kunststoff-Recycling GmbH
Glanzstoffstraße 21
63820 Elsenfeld



le 12.06.2024 à une inspection volontaire dans le cadre d'un audit en ce qui concerne les critères prescrits par le Règlement relatif aux entreprises de traitement des déchets (EfbV) sur la base de l'art. 56 et 57 de la loi sur le recyclage des déchets (KrWG).

Domaine d'application du certificat

Lieu d'implantation
Glanzstoffstraße 21
63820 Elsenfeld

stockage, traitement et valorisation des déchets de plastiques techniques
comme par exemple ABS, PA, PC, PMMA, PVC, polyoléfinés et matériaux composites
(Code de déchets 07 02 13, 15 01 05, 17 04 02 und 20 01 39)
selon l'annexe au certificat EfbV juridiquement valable selon l'annexe 3 EfbV
Numéro d'élimination: I676W1005(9)

L'audit consigné dans le rapport n° 37190895-6001 a démontré la conformité aux exigences susmentionnées.

Le présent certificat est valable conformément à l'art. 22 EfbV **jusqu'en 31. Janvier 2026** sous réserve que la prochaine inspection (au moins une inspection annuelle conformément à l'art. 22 EfbV) soit effectuée au plus tard en **31. Juillet 2025**.

Cologne, 14. Octobre 2024

TÜV Rheinland Cert GmbH
Organisme de EfbV- certification
Christoph Schmieder

L'expert délégué
Hartmut Schruff